



Urgence sociale, médico-sociale et sanitaire,

Le 18 avril 2024, plus de 500 salarié-es / agent-es ont manifesté à Nantes envahissant les archives du conseil départemental où se réunissait la direction départemental enfance et famille pour exposer leur nouveau projet concernant le milieu ouvert. Les acteur-ices du secteur social sont venus nombreux-ses sur cette journée pour dénoncer leur limite face à une politique départementale et gouvernementale maltraitante pour les enfants et les familles comme pour les professionnel·les.

NON ASSISTANCE A LA POPULATION EN DANGER !

Ce 4 juin 2024, date des négociations concernant la CCUE (convention collective unique et étendue) pour les secteurs du médico-social, social et sanitaire associatifs, nous voulons dénoncer une fois de plus l'inconséquence de nos dirigeants concernant les secteurs de la protection de l'enfance, de la psychiatrie et pédopsychiatrie, du sanitaire, du social et du médico-social. Les besoins des enfants comme des adultes de Loire-Atlantique comme partout en France sont l'objet d'une logique comptable et de marchandisation. Les salarié-es/agent-es de ces secteurs deviennent ainsi des variables d'ajustement modelables et jetables utilisé-es à servir cette politique de gestionnaire.

Nous dénonçons encore ce 4 juin, LA MALTRAITANCE GOUVERNEMENTALE et DEPARTEMENTALE face aux besoins de la population. Trop d'enfants, de bébés, d'adolescents, de famille, de personnes en situation de handicap sont laissés pour compte faute de réelle politique prenant soin de l'humain. Nous demandons ainsi un **PLAN NATIONAL pour protéger ce public et pour permettre aux professionnel·les d'exercer leurs métiers. La fuite des travailleur·ses du sanitaire, du social et du médico-social relève de la responsabilité pure et dure de nos dirigeants, pressant et oppressant le personnel.**

La charge de travail exponentielle, le sous-effectif organisé, la suppression de moyens à destination de la population privent les travailleurs et travailleuses du sanitaire, du social et du médico-social d'outils indispensables à la résolution des difficultés. Cela provoque des conséquences indéniables sur la santé et la sécurité du personnel (arrêts maladie, reconnaissance en maladies pro, accidents de services liés à l'épuisement professionnel) et provoquent des conflits de valeurs insupportables.



Face au continuel mépris des employeurs, du gouvernement et des conseils départementaux, les professionnel·les du public et du privé associatif, quels que soient leurs métiers et travaillant dans le secteur du soin, de l'éducatif et de l'humain, se mobilisent toujours pour exiger :

Pour la protection de l'enfance :

- La reprise des contrats jeunes majeurs à jusqu'à 25 ans.
- Le maintien du Pôle de Première Intervention (PPI).
- Un recalibrage des services de Mesures Educatives Personnalisées (MEP) à 18 enfants dont 3 mesures intensives.
- La limitation à 15 enfants suivis par les travailleur·ses sociaux en famille d'accueil et à 25 des coordonnateur·trices du Projet Pour l'Enfant
- Des recrutements de professionnel·les qualifié·es
- L'arrêt des accueils en sureffectifs pour les services d'accueil d'urgence

Pour la santé mentale et la psychiatrie :

- Une organisation médicale et paramédicale permettant des projets de soins adaptés aux besoins individuels de la population et des professionnels.
- Le maintien des services d'admissions et la réouverture des lits fermés.
- Diversifier l'offre de soins et rendre attractive les conditions de travail.
- Revaloriser tous les espaces thérapeutiques et le lien avec les partenaires sociaux.

Pour l'ensemble de nos secteurs :

- Une Convention Collective Unique et Etendue de qualité, garantissant l'attractivité de nos secteurs.
- La refonte des grilles de traitements pour une juste reconnaissance des qualifications, des carrières et de la pénibilité dans le public comme dans le privé,
- L'arrêt du salaire au mérite pour le secteur public comme pour le privé
- Des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droits sur tout le territoire,
- Un accès universel et gratuit aux services et établissements médico-sociaux prenant en compte les besoins de la population.
- L'attribution immédiate des 183 € nets à l'ensemble des professionnel·les du secteur sanitaire, social et médico-social, de la protection judiciaire, de la petite enfance
- L'augmentation immédiate des salaires de l'ensemble des professionnel·les du secteur,
- L'amélioration des conventions collectives du secteur associatif dans l'attente de pouvoir négocier librement et loyalement une convention collective unique et étendue de haut niveau, reprenant à minima le meilleur des conventions collectives,
- L'embauche au statut et le dégel du point d'indice dans la fonction publique
- L'augmentation des offres de places dignes et en nombre suffisant pour le social, le médico-social, la psychiatrie et la protection de l'enfance

LA MALTRAITANCE SOCIALE du gouvernement envers la population et les salarié·es du secteur social, médico-social et sanitaire doit CESSER !

Mobilisons-nous

Mardi 4 juin, RDV 10h au miroir d'eau à NANTES

CONTACTS : CGT ASE : syndicat.cgt@loire-atlantique.fr - 02-51-17-23-96 - SUD contact@sudsantesociaux44.fr 06-07-55-69-95
CNT cnt-sse44@cnt-f.org 06-21-74-09-09 - FSU fsu44@fsu.fr CGT Santé Action Sociale : cgt-sante-sociale@ikmail.com 07-67-35-47-97